

# LE RESPECT DE L'INTEGRITE PHYSIQUE

## ATTEINTE A L'INTEGRITE PHYSIQUE

Gilles FORMET

Exposé de la table ronde à l'occasion de la journée internationale de la tolérance zéro a l'égard des mutilations sexuelles féminines

Paris le 6 février 2020

Ce respect de l'intégrité physique concerne les filles comme les garçons.

On trouve trace de mutilations sexuelles du temps des égyptiens. Ce sont donc des pratiques anciennes. Plus près de nous des ethnologues, des explorateurs ont pu mentionner ces pratiques et dans certains ouvrages médicaux du XIX siècle cela pouvait être mentionné (et parfois même être considéré comme traitement de la masturbation) mais tous ces écrits n'avaient pas une grande diffusion.

C'est avec les mouvements féministes que l'on a commencé à en parler et en 1982 le Dr Michel Erlich a fait un article dans le quotidien du médecin avec des photos d'infibulations ce qui a fait mieux prendre conscience des dégâts que pouvaient entraîner ces pratiques et lors des 5<sup>ème</sup> journée de l'association de sexologie de l'Est en 1986 cela faisait partie du programme avec le Dr Erlich comme invité.

En 2001 en Suède suite à la mort d'un enfant musulman il est décrété d'une obligation que les circoncisions soient faites par des chirurgiens habilités

En 2012 le tribunal de Cologne juge que la circoncision est une mutilation. La chancelière Merkel fait voté dans l'urgence une loi qui permet les circoncisions religieuses dans la mesure où cela est fait par un médecin formé car elle ne voulait pas que l'Allemagne soit le seul pays européen où les juifs ne peuvent suivre leur religion.

Suite à cela en 2013 le Conseil de l'Europe se saisi de la question et vote la résolution 1952 qui condamne toute atteinte à l'intégrité physique des enfants (moins de 18ans). « Ces pratiques comprennent notamment les mutilations sexuelles féminines, la circoncision de jeunes enfants pour des motifs religieux, les interventions médicales à un âge précoce sur les enfants intersexués ainsi que les piercings, les tatouages ou les opérations plastiques » « les Etats sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteintes ou de brutalité physiques ou mentales »

Les autorités religieuses musulmanes et juives refusent l'interdiction de la circoncision. C'est un débat compliqué que je n'ai pas le temps de développer. Il semblerait que la circoncision et l'excision ne soient pas une obligation dans le Coran mais certaines écoles juridiques recommandent l'excision comme les malikites si bien qu'en Espagne lors de la période maure les femmes étaient excisées. Pour la religion juive la circoncision est le fondement de la religion car cela scelle l'alliance avec Dieu; cependant certains rabbins ont développé un rituel avec Brit Shalom qui reprend toutes les caractéristiques de la Brit Milah mais sans

la coupure du prépuce qui est symbolisée par la coupure d'un substitut comme un ruban ou un fruit et le Brit Milah peut se faire à l'âge du consentement considéré à 13 ans correspondant à la Bar Mitzvah mais c'est loin d'être accepté par la plupart des juifs .

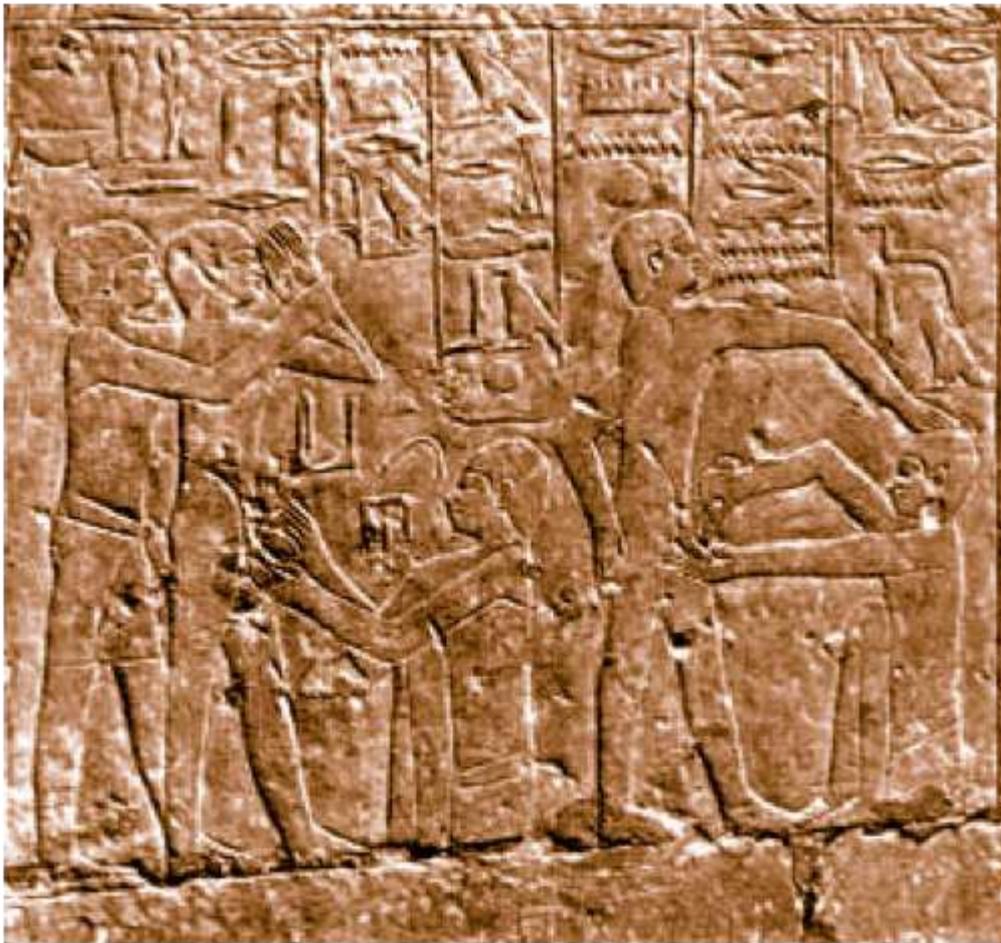
Les intersexués sont de plus en plus entendus et les chirurgiens pédiatriques refusent de plus en plus de faire des interventions sur les enfants intersexués. Une résolution du Parlement Européen adoptée le 14 février 2019 condamne fermement les traitements et chirurgies de normalisation du sexe.

Il faut noter aussi que les tatoueurs prennent conscience du respect de l'intégrité physique des enfants et refusent de plus en plus de tatouer des enfants

En 2018 une pétition est faite au Danemark demandant l'interdiction des mutilations sexuelles avec même peine pour les excisions et les circoncisions : il y a eu plus de 50000 signatures ce qui entraîne la discussion d'une loi. Le ministère de la justice est interrogé pour savoir si cette interdiction n'est pas une atteinte à la liberté religieuse ; il y répond en disant que ce n'est pas une atteinte à la liberté religieuse selon les conventions européennes du droit de l'homme.

L'excision du fait de son caractère « atroce » est le représentant des mutilations sexuelles, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt : il faut abattre cet arbre mais il ne faut pas oublier que derrière aussi il peut y avoir d'autres arbres si l'on suit ou pour ceux qui veulent suivre le Conseil de l'Europe et cela pose le problème / question de la liberté religieuse

Pour conclure je rappelle la phrase de Tocqueville : « chacun est le meilleurs juge de ce qui ne regarde que lui »



informations médicales

# Djibouti, voyage au pays de l'infibulation féminine

par le Dr Michel Erlich\*

*On a beaucoup parlé de l'infibulation féminine, il y a quelques mois. L'Occident découvrant avec effroi des pratiques séculaires que la colonisation n'avait d'ailleurs pas réussi à faire disparaître de certaines régions du globe. Le Dr Michel Erlich, qui a exercé la médecine à Djibouti pendant onze années, a, lui, été quotidiennement confronté aux conséquences médicales de ces mutilations génitales, étant amené à faire de nombreuses déstribulations. Son témoignage est donc précieux pour comprendre l'ampleur de ce problème, dont on peut penser qu'il ne suffira malheureusement pas d'une ou deux campagnes de presse occidentales pour qu'il disparaisse. Voici donc le témoignage du Dr Erlich.*

Ces dernières années ont été marquées par une prise de conscience en Occident du problème posé par la persistance des mutilations génitales féminines séculaires, pratiques semblées disparues à un bon moment de l'humanité. En fait, il s'agit effectivement d'une question délicate, dans la mesure où elle affecte trente millions de femmes environ, vivant dans des régions essentiellement isolées, au sein surtout au plan éducatif. Un certain nombre de ces femmes sont arrivées depuis peu à venir dans divers pays industrialisés dans l'hémisphère Nord, dont la

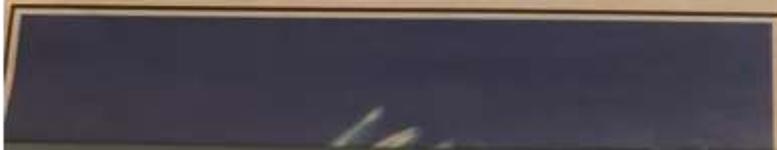
France. Le corps médical de ces pays se trouve confronté à une pathologie génito-urinaire résultant de ces mutilations, qui sont d'ailleurs pratiquées en Europe dans des centres de migrants, par des excellentes traditionnelles exclusivement venues d'Afrique à la demande des familles. Il est évident qu'il faut une prise de conscience à Djibouti, et à ce titre j'ai été quotidiennement confronté aux nombreuses maladies de l'une de ces mutilations génitales, l'infibulation féminine. Cette opération chirurgicale est effectuée avec des moyens techniques rudimentaires, les hommes pratiquant toutes les formes de coupe à l'aide d'un couteau à deux tranches principal du pays, les Somali et les Afar. Elle se fait en deux temps successifs au cours d'une même séance : il s'agit d'abord du clitoris, puis la future des grandes lèvres est coupée à une longueur presque totale de la vulve. Celle-ci demeure dans un état quasi de mariage à l'occasion auquel une ouverture dure sera pratiquée traditionnellement par le mari, mais de plus en plus souvent

Page 10 - L'infibulation féminine, une pratique séculaire qui a été découverte par les Occidentaux au cours de la colonisation.

En réalité, on y recense une dizaine de types de mutilations, les plus répandues étant le clitoris et les grandes lèvres. Elles sont pratiquées dans les zones rurales et dans les zones urbaines, en particulier dans les zones littorales.

Les origines de cette pratique sont très anciennes, remontant à l'époque du Néolithique. Elle a été pratiquée dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique.

Elle est pratiquée dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique. Elle est pratiquée dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique.



Le Dr Erlich, médecin à Djibouti, a été confronté aux conséquences médicales de ces mutilations génitales.

ASSOCIATION de SEXOLOGIE de l' EST  
Organisme de formation n° 415 40028354

5ème JOURNÉE ANNUELLE  
"SEXUALITÉ & AGRESSIVITÉ"

Samedi 22 mars 1986 à : "Le CHATEAU PARENT"  
en face de l'ERMITAGE SAINT-JEAN  
57/60 Moulins-les-Metz

Programme de la journée :

- 9h00 - Présentation de la Journée.  
Dr Gilles FORMET, psychiatre, Président de l'A.S.E.
- 9h15 - "Féminité et agressivité"  
par Renée MARTY, Psychothérapeute, chargée de formation de Conseillers con-  
sultants et familiaux.
- 9h45 - "Mutilations génitales Féminines, considérations ethno-psychologiques".  
par le docteur Michel REICH, psychiatre.
- 10h15 - "Sexualité et meurtre"  
par Georges TROUILLON, psychanalyste, Vice-président de la Société française  
de Sexologie clinique.
- 10h45 - Débat avec les Orateurs.
- 12h30 - R E P A S
- 14h30 - "Fais-moi mal ! dit le Maso.  
Non ! répond le Sadique"  
Un cas, par Gérard VALLES, Psychanalyste, Secrétaire de la Société française  
de Sexologie clinique.
- 15h00 - "Viol, Acte de pouvoir et de mépris"  
par Maître Dominique LOUQUET, Avocate à la Cour de Paris dans les Domaines  
féministes. Associée de Me Gisèle HALIMI, Avocate du Mouvement "CEDISIR".
- 15h30 - Débat avec les Orateurs.
- 17h00 - Fin de la Journée.

Pour tout renseignement - Ecrire à : Journée de l'A.S.E.  
B.P. 68  
54153 BRIEY Cedex